

LES 8 COMMISSIONS 2021

[WWW.UTP.FR](http://www.UTP.FR)



La mobilité durable partout, pour tous



COMMISSION

AFFAIRES SOCIALES FERROVIAIRES

À l'heure des premiers services librement organisés par de nouveaux opérateurs et des premières attributions de service public de transport par les régions, **la branche ferroviaire poursuit la construction de sa convention collective nationale**. Elle s'est notamment étoffée de deux accords majeurs : le premier sur les « Classifications et rémunérations » et le second sur le « Sac à dos social ».

Fruits d'un important travail mené par l'UTP et les organisations syndicales représentatives, en lien avec l'État, les accords « Classifications et rémunérations » et « Sac à dos social » ont été signés en décembre 2021 et s'appliquent depuis le 1^{er} janvier 2022.

La construction de la convention collective nationale progresse

Ces deux accords constituent une avancée décisive dans la construction de la convention collective nationale de la branche ferroviaire en contribuant à assurer un haut niveau de protection pour les salariés.

Le premier accord sur les « Classifications et les rémunérations » dote les entreprises de la branche d'un cadre commun de classification des emplois et de rémunération minimum à respecter. Le second accord, dit « Sac à dos social », concerne les garanties sociales des salariés transférés dans le cadre de l'ouverture à la concurrence des services publics de transport ferroviaire, autres que celles de la loi. Il établit les conditions de transfert des salariés vers une nouvelle entreprise : maintien dans le logement locatif, accès à la médecine de soin spécialisée SNCF, continuité des facilités de circulation, devenir du compte épargne-temps, etc.

Les travaux pour définir un mandat sur le volet « Prévoyance » se sont poursuivis pour doter les entreprises et les salariés d'un cadre social commun dans le domaine

de la protection sociale complémentaire (garanties frais de santé, incapacité, invalidité, décès).

Le cadre pour la formation des salariés se renforce

En 2021, les instances paritaires de la branche ont continué leurs travaux pour renforcer le dispositif de formation des salariés. La création de certifications de branche, le développement de l'apprentissage, des dispositifs de promotion et de reconversion et la participation active aux travaux de l'OPCO Mobilités ont fortement mobilisé les entreprises. Leur objectif ? Développer l'attractivité et l'efficacité du système de formation de la branche.

Deux certificats de qualification professionnelle (CQP) sont notamment en cours de création : le CQP « Opérateur de maintenance mécanique » et le CQP « Opérateur fret au sol ».

Les moyens du dialogue social se consolident

Installé en 2020, l'Observatoire paritaire de la négociation collective (OPNC) de la branche a pleinement rempli ses missions en réalisant deux bilans : le rapport annuel de la négociation collective de branche et le rapport annuel d'activité de la Commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation (CPPNI), incluant notamment un bilan de l'action en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

LES MEMBRES DE LA COMMISSION

CAPTRAIN FRANCE
Yazid Oultaf (16)

DB CARGO FRANCE
Jean-Yves Lhomme (8)
Cathy Pasquine

EUROPORTE/GETLINK
Virginie Dufresnoy (15)

EUROSTAR
Marion Gamonal

KEOLIS
Christophe Chausson
Jean-Marie Joly

MESEA
Nargarajen Soobrayen (11)

RAILCOOP
Stéphane Argentieri

RATP
Céline Marquis
Kévin Merdy

RATP DEV
Lætitia Besson
Jean Lagrange

RTT PACA
Nathalie Barbé
Vincent Guillaume

SÉCURAIL
Philippe François (7)

SNCF
Sophia Agoumi (3)
Frédéric Guzy
François Nogué (2) (président de la Commission)

SNCF FRET
Cécile Gourdon (12)

SNCF GARES & CONNEXIONS
Rémi Rosat

SNCF RÉSEAU
Misoo Yoon

SNCF VOYAGEURS
Isabelle Graillot
Jean Lagardère
Lucile Quessart
Marc Vaillant

THALYS
Caroline Dupé,
Béatrice Hector Raumel

TRANSDEV
Caroline Gonin
Aurélien Jabeur (6)
Benoît Juéry
Marie Marion (5)
Claude Steinmetz

TRANSDEV RAIL
Loïc Lanne

TRANSKEO
Zakaria Mahdi
Sara Mattioli

TRENITALIA
Béatrice de Saint-André (13)

UTP
Mathieu Dufour (4)
Ahlam Karam (10)
Marion Larzul (1)
Justine Lassansaa (14)
Florence Sautejeau (9)

COMMISSION AFFAIRES SOCIALES FERROVIAIRES



FRANÇOIS NOGUÉ

Président de la commission Affaires sociales ferroviaires
Directeur des Ressources humaines, groupe SNCF

L'année 2021 est une étape majeure pour la construction de la CCN ferroviaire...

En effet, 2021 restera une année marquante avec la signature, par les partenaires sociaux, des accords « Classifications et rémunérations » et « Sac à dos social ». Ces deux accords marquent une avancée capitale pour les entreprises et les 160 000 salariés de la branche. Ils assurent un haut niveau de protection aux salariés et permettront, demain, aux entreprises - via le dialogue social et dans le respect de ce socle commun - de développer leur propre modèle social en fonction de leurs caractéristiques et des spécificités des territoires desservis.

Quels sont les grands enjeux pour 2022 ?

Le dialogue social occupera encore une place centrale dans les domaines comme la prévoyance et le droit syndical de branche, deux volets obligatoires de la convention collective nationale restant à négocier. L'UTP sera également attentive aux dispositions législatives ou réglementaires formalisant l'évolution de la CPRP SNCF en caisse de branche unique. Enfin, la branche poursuivra son travail de structuration en matière de formation professionnelle, par exemple sur la création de certifications adaptées.

« En 2022, le dialogue social occupera encore une place centrale dans les domaines comme la prévoyance et le droit syndical de branche. »

COMMISSION AFFAIRES SOCIALES DU TRANSPORT URBAIN

Les actions de lobbying pour une juste fiscalisation des cartes de service et de circulation dans les entreprises de transports urbains et la poursuite du travail sur la refonte du système de classifications et rémunérations dans la branche ont fait partie des gros sujets de la Commission en 2021. Par ailleurs, les travaux sur l'attractivité des métiers se sont poursuivis via des échanges réguliers avec les entreprises.

L'UTP a su maintenir un dialogue social constructif avec les organisations syndicales de la branche, dialogue qui a, notamment, permis d'aboutir à la signature de trois accords. Le premier est un avenant à l'accord de branche du 20 avril 2016 sur la protection sociale des salariés, le deuxième un avenant à l'accord de branche du 10 novembre 2017 sur l'évolution du dispositif de temps partiel fin de carrière et le troisième est un avenant à l'accord de branche du 7 juillet 2015 sur l'évolution de la contribution conventionnelle de branche (définition du champ des actions de formations éligibles et règles de financement).

Le régime social et fiscal pour les cartes de service et de circulation s'harmonise
En 2021, l'UTP a négocié avec l'Urssaf Caisse nationale pour aboutir à la signature d'une convention « relative à la détermination d'un avantage en nature et d'un avantage de retraite pour l'octroi de cartes de service ou de circulation utilisables sur les réseaux de transports

publics urbains ». Cette convention permet ainsi de régler le régime social et fiscal applicable aux cartes de service et cartes de circulation - délivrées en application de la convention collective ou d'accords d'entreprise - de manière harmonisée sur l'ensemble du territoire national.

L'efficacité du système de formation se développe
En 2021, les instances paritaires de la branche ont poursuivi leurs travaux en vue de renforcer le dispositif-cadre de formation des salariés. La création de certifications de branche, le développement de l'apprentissage, les dispositifs de promotion et de reconversion et la participation active aux travaux de l'OPCO Mobilités ont fortement mobilisé les entreprises, toujours avec l'objectif de développer l'attractivité et l'efficacité du système de formation de la branche du transport public urbain de voyageurs. Un certificat de qualification professionnelle (CQP) est notamment en cours de création : le CQP « conducteur de tramway ».

LES MEMBRES DE LA COMMISSION

AGIR TRANSPORT
Élodie Gueneuc
Béatrice Huynh (6)

KEOLIS
Jean-Marie Joly (15)
Guillaume Laconte (11)
Clément Michel (5)
(vice-président de la Commission)
Fabrice Perrin

KEOLIS STAR RENNES
Gaëlle Kerbellec (13)

RATP
Kevin Merdy
Alexandre Guyot

RATP DEV
Laurence Cauchois
Lætitia Besson
Déborah Pasquier

RTCR LA ROCHELLE
AGIR TRANSPORT
David Cronenberger (14)

RTM MARSEILLE
AGIR TRANSPORT
Florence Levrino
Nolwenn Philippot

TCAT TROYES
AGIR TRANSPORT
Myriam Gogdemir

TICE EVRY
Serge Duckat

TISSÉO TOULOUSE
AGIR TRANSPORT
Sandrine Colin (8)

TRANSDEV
Xavier Alberola (7)
Corinne El Fassy
Caroline Gonin (2)
(présidente de la Commission)
Aurélie Jabeur (9)
Benoît Juéry (1)

UTP
Inès Ben Abdallah (16)
Mathieu Dufour (3)
Inès Ferreira (4)
Baptiste Liger (12)
Florence Sautejeau (10)
Cécilia Vaurly

VECTALIA FRANCE
Marion Lejeune
Marjolaine Naffouti



CAROLINE GONIN

Présidente de la commission des Affaires sociales du transport urbain
Directrice des Ressources humaines Transdev

Comment répondre aux enjeux liés à l'attractivité des métiers ?

Nos entreprises sont toujours confrontées à des difficultés de recrutement, notamment sur les métiers de la conduite et de la maintenance, et nous devons renforcer l'attractivité de nos métiers. Pour ce faire, nous travaillons à la création d'une marque employeur et d'une association à l'image de Futur en Train dans la branche ferroviaire. La Commission poursuivra aussi les travaux menés avec l'OPCO Mobilités dans le cadre de l'EDEC Mobilités : socle statistique sur les métiers de la mobilité, étude sur l'attractivité des métiers, jobboard de la mobilité, renforcement de l'employabilité et appui au recrutement et, enfin, expérimentation de la marque employeur. En partenariat avec l'OPCO Mobilités, nous avons en projet la publication d'un Zoom ONISEP sur les métiers de la branche, la réalisation de cinq vidéos métiers et une étude pour mesurer l'impact des évolutions technologiques des nouvelles motorisations sur les compétences et identifier les besoins en recrutements et formations.

Quels seront les autres grands travaux de votre Commission en 2022 ?

Notre Commission va entamer des travaux sur la refonte du système des classifications et rémunérations. Elle assurera également le suivi des décrets dans le cadre de l'ouverture à la concurrence en Île-de-France et de la transposition de la directive 2018/645 du 18 avril 2018 relative à la qualification initiale et à la formation continue des conducteurs (FIMO/FCO).

« Pour renforcer l'attractivité de nos métiers, nous travaillons à la création d'une marque employeur et d'une association à l'image de Futur en Train dans la branche ferroviaire. »

COMMISSION ÉCONOMIE ET MOBILITÉ

Dans une période transitoire, où le secteur a dû gérer les conséquences de la pandémie et travailler sur les enjeux d'avenir, **la Commission s'est montrée réactive face aux sollicitations et proactive pour les échéances à venir.** Ce double horizon temporel a permis d'apprécier les bases solides du transport public, mais aussi les défis qu'il doit relever à court et moyen termes.

Dans la continuité d'une année 2020, où l'inconnue et l'incertitude furent de mise, les membres de la Commission se sont efforcés de garantir une production statistique la plus fiable possible dans un contexte où les services de l'État en étaient très demandeurs. L'usage de ces statistiques a permis de poser les fondations des messages portés aux candidats aux élections présidentielle et législatives de 2022.

La production statistique sur plusieurs fronts

L'année a été marquée par l'élaboration des *Chiffres clés 2019*, en cette fin d'une décennie pendant laquelle les réseaux ont dû « absorber » différentes réformes : territoriale, fiscale et réglementaire. Avec des indicateurs de production globalement en hausse, reflétant une bonne maîtrise opérationnelle, 2019 constitue une année de référence pré-Covid pour mesurer l'impact de la pandémie au cours des années suivantes.

Outre l'enquête de conjoncture mensuelle, qui permet d'étudier les indicateurs de production au trimestre, le suivi hebdomadaire des grands réseaux urbains s'est poursuivi en 2021 et a apporté une vision des tendances de fréquentation pour les mettre en regard de l'actualité sanitaire.

La réactivité des adhérents de l'UTP pour fournir ces données a montré, une fois encore, l'attachement de la profession à comprendre, analyser et agir ensemble.

Cette faculté à présenter un front unique a permis d'être efficace face aux sollicitations des différentes instances ministérielles et, notamment, de participer activement à l'élaboration du rapport Duron, dont les recommandations recoupent un grand nombre des messages portés par l'UTP.

D'autres propositions plus prospectives méritent d'être reprises dans le cadre des réflexions de l'UTP sur le positionnement stratégique du secteur à court terme en garantissant son socle économique et à long terme en dessinant un panel de mobilités décarbonées, avec une colonne vertébrale constituée par les transports publics.

Les messages de la profession avant l'élection présidentielle

Les membres de la Commission ont bien conscience des enjeux à court terme de la profession dont une grande partie des ressources provient d'allocation d'argent public. En se montrant active et proactive sur l'actualité du secteur, d'une part, et prospective sur les enjeux à venir, d'autre part, l'UTP a tenu à éclairer les décideurs politiques sur les défis de la prochaine décennie, en publiant, notamment, le manifeste « Donnons enfin la priorité aux transports publics et ferroviaires » à destination des candidat(e)s à la présidence de la République.

Toutes ces réflexions et travaux sont d'ores et déjà mobilisés dans le cadre de la mission Duron dont l'UTP est partie prenante.

LES MEMBRES DE LA COMMISSION

AGIR TRANSPORT
Anne Bellamy

CAPTRAIN FRANCE
Stéphane Bonnaud (7)

EVOLITY
Grégory Carmona (1)

GROUPEMENT LACROIX & SAVAC
Vincent Beck,
Stéphane Derlincourt

KEOLIS
Frédéric Baverez (3)
(président de la Commission)
Anne Lieure (8)

RATP
Jean-Marc Beteille,
Clarisse Colonna (11)
Frédéric Dupouy

RATP DEV
Sophie Castagné (4)
Christophe Vacheron

RTM MARSEILLE AGIR TRANSPORT
Denis Costopoulo (13)
Nicolas Covarel

SEMITAN
Olivier Le Grontec

SNCF
Pierre Hausswalt

SNCF GARES & CONNEXIONS
François Le (12)

SNCF VOYAGEURS
Didier Nugues
Alain Ribat

TRANSDEV
Thierry Ervedoza,
Édouard Hénaut,
Bénédicte Neumager (10)

TRANSPORTS PUBLICS DU CHOLETAIS AGIR TRANSPORT
Marc Delayer (5)

UTP
Stéphanie Lopes d'Azevedo (2)
Hubert Richard (6)
Hugo Salmon (9)
Florence Sauterjeau

VECTALIA FRANCE
Thierry Emelin
Éric Martinez

COMMISSION ÉCONOMIE ET MOBILITÉ



FRÉDÉRIC BAVEREZ
Président de la commission Économie et mobilité
Directeur exécutif Groupe France, Keolis

Quelles sont les attentes de la profession au cours de la prochaine mandature ?

Bien que la thématique environnementale n'a pas occupé la place prépondérante qu'elle aurait dû avoir dans une élection aussi structurante pour le pays, la pression de l'opinion publique et l'aiguillon des injonctions réglementaires de décarbonation vont logiquement remettre la mobilité au centre des débats, le secteur des transports en tant que tel restant le premier émetteur de carbone. Le travail de fond de défense des intérêts du transport public, avec des indicateurs fiables et à jour, y trouvera tout son sens car le développement de la mobilité partagée est l'une des clés les plus opérantes pour réduire notre impact sur la planète.

Le modèle de financement doit-il être revu ?

L'UTP n'a cessé de rappeler que le modèle économique des transports publics est cohérent s'il s'appuie sur un équilibre entre contribution publique issue de la fiscalité locale et contribution des voyageurs. La préservation de cet équilibre doit guider nos actions. Il s'agit de renouveler notre attachement à la fois à la participation des bénéficiaires directs du transport publics, les utilisateurs, et à la contribution des bénéficiaires indirects, les employeurs, via le versement mobilité.

« Le développement de la mobilité partagée est l'une des clés les plus opérantes pour réduire notre impact sur la planète. »

COMMISSION AFFAIRES PUBLIQUES

Dans un contexte de crise sanitaire prégnant en 2021, les membres de la Commission se sont fortement mobilisés pour continuer à promouvoir les intérêts des adhérents, incontournables pour une mobilité durable, intelligente, sûre et résiliente. Leurs travaux ont concerné de nombreux dossiers législatifs et réglementaires – y compris financiers – aux niveaux national et européen.

En lien avec ses homologues, la commission des Affaires publiques a beaucoup œuvré pour une reconnaissance des transports publics et ferroviaires au plus haut niveau des autorités nationales et européennes.

Un grand nombre de lois en France

La commission des Affaires publiques a joué un rôle clé dans la rédaction et la diffusion du Manifeste de l'UTP à l'intention des candidat(e)s à l'élection présidentielle. De même, elle s'est aussi fortement mobilisée sur la question de l'investissement, notamment autour de la préparation du plan national de relance et de résilience, de la loi de finances 2021 et du plan France 2030.

Parallèlement, ses membres ont travaillé sur d'autres sujets importants : la préparation de la réaction de l'UTP en vue des débats parlementaires concernant la loi dite « 3DS » et la veille attentive sur les aspects liés à la commande publique de la loi Climat et résilience.

En matière de sûreté, la Commission a, d'une part, étroitement suivi les travaux relatifs à la loi dite « ex-séparatisme » et, d'autre part, contribué à porter les messages de la profession auprès des parlementaires sur la loi Responsabilité pénale et sécurité intérieure.

Enfin, la Commission est restée active sur le sujet de la raréfaction de l'offre assurantielle, et des liens sont désormais établis avec la FFA.

Une actualité européenne très dense

En 2021, la Commission européenne a mis en œuvre sa Stratégie pour une mobilité durable et intelligente pour la première année. Fortement impliquée dans ce dossier, la commission des Affaires publiques a notamment élaboré une position de l'UTP sur cette stratégie. Ses membres ont aussi été très proactifs sur la question de l'investissement, via le suivi des dispositifs financiers européens et la préparation d'une contribution de l'UTP relative à la révision de la politique de financement de la Banque européenne d'investissement. L'organisation des mobilités s'est avérée un autre thème majeur, impliquant avec un travail important sur les révisions à venir des lignes directrices du Règlement OSP et des aides d'État aux entreprises ferroviaires.

Enfin, sur le sujet de la mobilité durable, la Commission a suivi de près le paquet « Fit-for-55 » et s'est mise en ordre de bataille pour préparer les messages à porter auprès des colégislateurs. De la même manière, sur la mobilité intelligente, elle a suivi les travaux de préparation des futures initiatives dans le champ du numérique.

Dans les mois à venir, la commission des Affaires publiques continuera à suivre ces dossiers nationaux et européens qui nécessitent un temps long.

LES MEMBRES DE LA COMMISSION

AGIR TRANSPORT
Caroline Couasnon (26)

CARGO BEAMER
Tim Krasowka

COMPAGNIE DES TRANSPORTS STRASBOURGEOIS
Jean-Michel Augé (27)

DB CARGO FRANCE
Jean-Yves Lhomme

ENTREPRISE
Aurélia Debru

EUROPORTE/GETLINK
François Coart (25)

EUROSTAR
Renaud Thillaye (17)
Giulia Hilmone

KEOLIS Anne Lieure (16)
Isabelle Balestra
Nicolas Pélissier

LISEA Joaquim Godde
France Uranga (11)

RATP Julien Loknar (5)
Muriel Grandguillaume (6)
Julien Laurent (28)
John-David Nahon

RATP DEV Laure Boulard

RTM MARSEILLE AGIR TRANSPORT
Chloé Brisquet
Audrey Morliere

SNCF Nina Bourcier (13)
Charlotte Morel d'Arleux (18)
Enzo Romoli (22), Laurence Cour, Jérémie Pélerin

SNCF GARES & CONNEXION
Marie-Reine du Bourg (9)
Lætitia Guibout

SNCF RÉSEAU
Christophe Demirdjian (15)

SNCF VOYAGEURS
Sylvie Charles (2)
(présidente de la Commission), Anne Gueniot

TISSÉO TOULOUSE AGIR TRANSPORT
Dominique Montlaur (24)

TRANSDEV
Arthur Le Moal (12)
Mihai Chirca (19), Laurent Bougard (21), Nicolas Blain (23), Laurent Mazille

TRENITALIA
Anne-Cécile Delbes (20)
Dominique Forlini

UTP
Charles-Édouard Roehrich (1)
Jean-Philippe Peuziat (3)
Karine Maubert (4)
Marine Le Chapalain (7)
Arthur Marsande (8)
Florence Sautjeau (10)
Laurence Dourlien (14)

COMMISSION AFFAIRES PUBLIQUES



SYLVIE CHARLES

Présidente de la commission des Affaires publiques
Directrice Transilien, SNCF Voyageurs

« Dès novembre 2021, l'UTP a adopté un manifeste où nous appelons les candidat(e)s à la présidentielle à s'engager sur des objectifs chiffrés ambitieux. »

Quelles sont les attentes de la Commission pour le prochain quinquennat ?

L'UTP a adopté, dès novembre 2021, un manifeste en vue de l'élection présidentielle ; nous y appelons les candidat(e)s à s'engager sur des objectifs chiffrés ambitieux, notamment doubler la part modale à la fois du transport urbain et du transport ferroviaire (voyageurs et fret). À travers vingt propositions concrètes, la finalité vise, comme le titre du manifeste l'indique, à donner enfin la priorité aux transports publics et ferroviaires !

La présidence du Conseil de l'Union européenne par la France est-elle porteuse d'espoirs pour votre Commission ?

Au premier semestre 2022, la France préside le Conseil de l'Union européenne. Il s'agit d'un moment clé car les autorités françaises pourront, à ce titre, influencer sur l'agenda politique européen, et donc faire avancer certains sujets stratégiques pour notre secteur. Je pense, en particulier, au paquet « Fit-for-55 », qui, à travers l'introduction d'un mécanisme pollueur-payeur ou le développement des infrastructures pour carburants alternatifs, doit devenir un outil au service du report modal.

COMMISSION

NOUVELLES MOBILITÉS, VILLES DE DEMAIN

Entre baisse de la fréquentation, mesures sanitaires et stratégies de reconquête de la clientèle, 2021 a apporté son lot d'incertitudes pour le secteur. **L'année a aussi esquissé les formes d'une nouvelle façon de se déplacer**: multimodale, évolutive et innovante. Ces évolutions, à anticiper et à accompagner, ont notamment fait l'objet des travaux de la Commission.

En 2021, les membres de la commission Nouvelles mobilités, villes de demain ont, plus que jamais, été amenés à intégrer dans leurs travaux une vision décloisonnée de la mobilité, tout d'abord par les textes réglementaires finalisés de la loi d'orientation des mobilités, qui concernaient particulièrement la mobilité autonome et les assistants personnels aux déplacements.

De nouvelles technologies au service de l'intérêt général

Ces nouvelles technologies viennent, en effet, couronner l'avènement d'une multimodalité dans laquelle chaque mode complète une offre de plus en plus proche des besoins des voyageurs et des territoires. Ces nouvelles technologies ont fait l'objet d'une position rappelant qu'ils étaient les maillons manquants jusqu'à maintenant pour optimiser les maillages territoriaux existants.

Afin de consacrer leur utilisation au service de l'intérêt général tout en promouvant l'innovation, les travaux sur le contrat type des MaaS ainsi que la réciprocité de la fourniture des données entre producteurs et réutilisateurs se sont poursuivis et concrétisés dans les lois Climat et Résilience et 3DS. La stratégie nationale pour le véhicule autonome et le colloque « Regards croisés sur le véhicule autonome » ont,

pour leur part, fait avancer la réflexion prospective sur l'utilisation des nouvelles technologies au service des mobilités partagées et décarbonées.

Une réflexion prospective sur les évolutions sociétales

L'utilisation de ces outils trouve sa traduction concrète dans un contexte de modifications des modes de vie, qui dépasse largement le cadre de la mobilité. Par exemple, le développement accéléré du télétravail par la crise sanitaire amène certains Français à s'interroger sur leur lieu de résidence tandis que leurs habitudes de déplacement peuvent être profondément questionnées. Afin de mesurer l'impact actuel de ce bouleversement, les adhérents de l'UTP ont pu participer à un webinaire proposé par la Commission. Ce dernier a permis de dresser un état des lieux et de se projeter sur l'impact à court et moyen termes du télétravail. Dans la continuité de ces réflexions, les membres de la Commission ont convié Rollon Mouchel-Blaisot, directeur du programme Action Cœur de ville, à venir présenter ses attendus pour les villes moyennes en termes de mobilités innovantes. Cet échange est appelé à se poursuivre afin d'élaborer une vision commune de la ville apaisée.

LES MEMBRES DE LA COMMISSION

AGIR TRANSPORT
Magalie Dujeancourt
Adrien Malfra

ENTREPRISE
Aurélia Debru

ÉVOLITY
Gregory Carmona (15)

KEOLIS
Sophie Blanc (13)
Arnaud Julien (12)

RATP
Véronique Berthault (11)
Marie-Pierre Brun
Marie-Claude Dupuis (3)
(présidente de la Commission)
Marlène Duroux

RATP DEV
Jean-Baptiste Boneu (4)
Nadia Smondel (5)

RTM MARSEILLE
AGIR TRANSPORT
Cynthia Gutton
Gil Valabregue

SNCF
David Borot

SNCF GARES & CONNEXIONS
Morgane Castanier

SNCF VOYAGEURS
Éric Steil
Françoise
Tournassoud (14)
Shéhérazade Zekri

TISSÉO TOULOUSE
AGIR TRANSPORT
Franck Lesens

TRANSDEV
Xavier Aymonod
Arthur Le Moal (9)
Christine Peyrot (6)
Julien Réau

UTP
Sigrid Claviéras (10)
Stéphanie Lopes
d'Azevedo (2)
Hubert Richard (7)
Hugo Salmon (1)
Florence Sautejeau (8)

VECTALIA FRANCE
Lionel Huntzinger

VECTALIA PERPIGNAN
MÉDITERRANÉE
Thibaut Fournier-
Montgieux

COMMISSION NOUVELLES MOBILITÉS, VILLES DE DEMAIN



MARIE-CLAUDE DUPUIS

Présidente de la commission Nouvelles mobilités, villes de demain
Directrice Stratégie - Développement durable - Immobilier du groupe RATP

La technologie sera-t-elle omniprésente dans la ville de demain ?

La ville de demain sera, avant tout, la ville où tout un chacun, quels que soient son âge et son niveau d'autonomie, pourra se déplacer facilement selon ses envies ou ses obligations tout en préservant l'environnement. Il faut sortir des mythes technologiques et mettre les besoins des voyageurs et des citoyens au centre des réflexions. Les outils MaaS, par exemple, ne trouvent leur sens et leur utilité que s'il existe des solutions physiques de mobilité performantes. La technologie est au service du bien commun pour apporter plus de fluidité et de sécurité aux solutions de déplacement durables, dont les transports publics constituent l'épine dorsale.

L'intelligence artificielle, est-ce le prochain stade technologique au service de ce bien commun ?

Avec le déploiement des véhicules à délégation de conduite et des assistants de déplacement, l'intelligence artificielle fait déjà partie des outils mis en œuvre pour la mobilité durable. Son potentiel de développement reste immense au service de la qualité de service, de la sécurité ou de la sûreté. L'usage des caméras intelligentes est très encadré pour des raisons de respect de la vie privée; nous avons donc constitué un groupe de travail pour explorer les possibilités offertes par ces nouvelles technologies dans le respect des libertés de chacun.

« Il faut sortir des mythes technologiques et mettre les besoins des voyageurs et des citoyens au centre des réflexions »

COMMISSION SÛRETÉ ET LUTTE CONTRE LA FRAUDE

Lieu d'échanges et de partages d'expérience, la commission Sûreté et lutte contre la fraude a affirmé son **rôle d'organe fédérateur des adhérents en matière de lutte contre l'insécurité dans les transports publics**. Cette position lui a notamment permis de porter les attentes des entreprises au plus haut niveau de la puissance publique.

Actrices incontournables du continuum de sécurité, les entreprises de transports urbains mettent en place des moyens pour assurer, toujours plus et toujours mieux, la sécurité et la sûreté des voyageurs. Pour ce faire, elles s'appuient notamment sur les agents de contrôle et de sûreté qui leur apportent un soutien sans faille.

Les dispositifs consacrés à la sûreté se renforcent

Les membres de la Commission ont à cœur de développer et d'utiliser des moyens techniques efficaces au service des voyageurs. Ainsi, la finalisation du cadre légal pour l'expérimentation de caméras mobiles par des agents assermentés permet aujourd'hui à un nombre croissant d'entreprises de disposer de cet outil essentiel au renforcement de la sûreté au sein des réseaux.

Parallèlement, les entreprises ont développé la formation des agents à la sûreté et plus précisément à la prévention des conflits, partie intégrante des axes majeurs de leur stratégie. Enfin, les adhérents de l'UTP se sont également activement impliqués dans la lutte contre les violences faites aux femmes : formation à l'accueil, développement d'outils de signalement...

Les enjeux de demain se préparent aujourd'hui

L'UTP se félicite de l'adoption récente de lois permettant une meilleure prise

en compte des problématiques de sûreté propres au transport de voyageurs (loi d'orientation des mobilités en 2019 et loi sécurité globale en 2021). Pour autant, l'UTP souhaite que les mesures qui n'ont pas été reprises dans ces textes trouvent leur place dans la Loi d'orientation et de programmation du ministère de l'Intérieur (LOPMI). Il s'agit notamment de ses propositions concernant les enquêtes administratives (supprimer l'obligation de reclassement en cas d'avis d'incompatibilité rendu par le SNEAS pour occuper une fonction sensible...) ou encore les systèmes de vidéoprotection. En effet, si la loi sécurité globale permet, notamment, d'expérimenter l'usage de caméras frontales embarquées, cette possibilité reste réservée aux opérateurs de transport public ferroviaire de voyageurs. La profession demande donc que cet usage soit étendu aux tramways et aux bus, car ce dispositif s'avère précieux pour apporter davantage de sécurité aux voyageurs. De même, l'emploi de caméras dites « intelligentes » apparaît comme un axe de travail majeur pour renforcer la sûreté des réseaux (détection de bagages abandonnés, gestion des flux...). En matière de lutte contre la fraude, l'UTP attend de la puissance publique la mise en service de la plateforme de vérification des adresses des contrevenants, une priorité pour 2022.

LES MEMBRES DE LA COMMISSION

AGIR TRANSPORT
Amandine Jancourt (3)

BÉZIERS MÉDITERRANÉE-VECTALIA
Richard Baldacchino

CTPO - LIA LE HAVRE - TRANSDEV
Jean-Marie Lecœur (7)

CTS STRASBOURG
Jean-Louis Metzger

EUROSTAR
James Blackwood

KEOLIS
Stéphanie Boisnard (8)
Paul-Henry Capdeville

RATP
Vera Duvault (16)
Céline Hallier (10)
Patrice Lovisa (2)
(président de la Commission)
François Wieber (17)

RATP DEV
Nadia Smondel

RTM MARSEILLE
AGIR TRANSPORT
Jean Geneau
Marc Labouz (14)

SNCF
Xavier Biglia (11)
Christophe Bouteille (18)
Olfa Dridi Amami
Bertrand Grynszpan
Dominique Joutel-Evano

STAS SAINT-ÉTIENNE - TRANSDEV
Bruno Chalmardrier (13)
Philippe Roche
Jean-Noël Varlet (15)

T2C CLERMONT-FERRAND
Christophe Batut (5)

TAM
MONTPELLIER - TRANSDEV
Renaud Bellamy (9)

TCL LYON - KEOLIS
Patrick Aujogue (12)

TISSÉO TOULOUSE
AGIR TRANSPORT
Romain de Montbel

TRANSDEV
François Berton (6)
Serge Castello
Jean-Michel Fenaut

TRANSPOLE LILLE - KEOLIS
Philippe Nouarault

UTP
Mathieu Dufour (4)
Inès Ferreira (1)

VPM PERPIGNAN-VECTALIA
Thibaut Fournier-Montgieux



PATRICE LOVISA

Président de la commission Sûreté et lutte contre la fraude
Directeur du département Bus, groupe RATP

Quelles sont les initiatives marquantes en matière de sûreté cette année ?

Avant de présenter nos actions, je tiens tout d'abord à remercier les hommes et les femmes de nos entreprises pour leur implication au sein de notre Commission. Cette motivation a notamment permis à chacun de partager son expérience sur l'usage des caméras mobiles (matériel, difficultés et points de satisfaction) ou encore sur les actions particulières menées à destination de tous les usagers (actions de sensibilisation à la sûreté menées au sein des écoles notamment).

Quels sont les défis pour l'année à venir ?

Cette année, nous comptons sur la mise en œuvre opérationnelle de la plateforme de vérification des adresses des contrevenants dans laquelle l'UTP et ses adhérents se sont fortement investis. Par ailleurs, l'UTP poursuivra ses actions d'influence, notamment dans le cadre du projet de Loi d'orientation et de programmation du ministère de l'Intérieur (LOPMI) et des dispositions réglementaires attendues et à venir. Bien sûr, nous continuerons à impulser le développement de partenariats avec les forces de l'ordre, au niveau local comme au plan national.

« En 2022, nous comptons sur la mise en œuvre opérationnelle de la plateforme de vérification des adresses des contrevenants. »

COMMISSION SYSTÈME FERROVIAIRE

En 2021, les travaux de la Commission ont notamment concerné la **finalisation des textes d'application de la loi d'orientation des mobilités** en lien avec la loi pour un nouveau pacte ferroviaire et l'amélioration de la **gestion de la sécurité des exploitants ferroviaires**. Les membres de la Commission ont poursuivi leur mission dans un contexte toujours difficile lié à la crise sanitaire.

Cette année encore, la mise en place d'un cadre propice à l'ouverture à la concurrence et la finalisation de la transposition des textes du quatrième paquet ferroviaire ont mobilisé les membres de la commission Système ferroviaire.

La vision systémique du secteur ferroviaire

L'UTP a participé à différentes consultations de la DGITM sur les textes en préparation, notamment ceux portant sur les modalités de transfert de la gestion des « petites lignes » aux Régions et l'emport des vélos, en application de la loi d'orientation des mobilités.

En 2021, le décret « gares déléguables » et le décret « installations de service » ont été publiés tenant compte des positions de consensus portées par les adhérents de l'UTP.

En partenariat avec SNCF Réseau, l'UTP a contribué à monter un programme de formation à destination des exploitants ferroviaires pour les aider à prendre en charge les vérifications de la compatibilité du matériel roulant avec l'itinéraire.

L'anticipation des sujets opérationnels et techniques

La commission Système ferroviaire s'est

fortement investie sur la sécurité et l'interopérabilité, notamment en lien avec le sujet de la signalisation arrière des trains et la refonte de l'arrêté « sécurité » du 19 mars 2012, remplacé par l'arrêté du 9 décembre 2021. L'UTP se satisfait de la bonne prise en compte de ses observations dans ce nouveau texte.

En matière de performance de l'exploitation ferroviaire, l'UTP a collaboré avec l'EPSF et SNCF Réseau sur l'évolution de la procédure de l'alerte radio.

Les institutions européennes ont montré leur volonté de développer des chemins de fer numériques (via la signalisation à bord, la conduite automatique des trains ou la technologie de communication 5G) et de supprimer des obstacles dans le fret ferroviaire et l'utilisation de technologies respectueuses de l'environnement ; dans ce cadre, la Commission a donc également suivi, avec attention, l'avancement des travaux relatifs à la révision du paquet des STI 2022 « Rail numérique et fret vert ».

Sur le système d'amélioration de la performance, l'UTP continue de s'investir dans les réflexions du groupe de travail sur la révision des règles de fixation des objectifs annuels des exploitants ferroviaires.

LES MEMBRES DE LA COMMISSION

AGIR TRANSPORT
Alain Gondelmann (19)

CAPTRAIN FRANCE
Vincent Beck
Stéphane Derlincourt (13)

CARGOBEAMER
Tim Krasowka

**COMPAGNIE
DU BLANC-ARGENT**
Marek Mavridis (6)

DB CARGO FRANCE
Loïc Battu (12)
Gaël Castagné

EUROPORTE/GETLINK
François Coart (10)

EUROSTAR Nicolas
Bargelès, Christophe Burel

FRET SNCF
Christine Le Mitouard
Vincent Porfirio (18)

LISEA
Philippe Jausserand (8)
Hervé Le Caignec (14)

OBJECTIF OFP
André Thinières

RAILCOOP
Alexandra Debaisieux
Nicolas Debaisieux

RATP
Michel Daguerregaray (21)
Julien Loknar (5)

RATP DEV Ronan Bois

RRT PACA
Vincent Guillaume

**RTM MARSEILLE AGIR
TRANSPORT** Magali Tissier

SÉCURAIL Philippe François

SNCF Isabelle Delobel (2)
Olivier Devaux, Pascal
Fodiman, Gilles Quesnel (16)

**SNCF
GARES & CONNEXIONS**
Pierre-Marie Fromion
Thierry Marduel

SNCF RÉSEAU
Matthieu Chabanel (3)
(président de la
Commission), Stéphanie
Mialot, Arnaud Sohier (17)

SNCF VOYAGEURS
Renée Ducis,
Catherine Perrinelle (20)

THALYS
Charles Bernheim

TRANSDEV Virginie
Cabanillas, Claude Steinmetz

TRANSKEO Zakaria Mahdi
Sara Mattioli

TRENITALIA FRANCE
Pascal Duflos (22)
Dominique Forlini

UTP Sigrig Claviéras (11)
Canisus Gassa (15)
Stéphanie Lopes
d'Azevedo (4)
Arthur Marsande (7)
Karine Maubert (9)
Jean-Philippe Peuziat (1)

COMMISSION SYSTÈME FERROVIAIRE



MATTHIEU CHABANEL

Président de la commission Système ferroviaire

Directeur général délégué Projets, Maintenance, Exploitation de SNCF Réseau

Quels seront les principaux sujets de votre Commission en 2022 ?

Outre le suivi de la révision des STI 2022, la profession attend avec impatience la publication des contrats de performance entre l'État et SNCF Réseau et entre l'État et SNCF Gares & Connexions, car il s'agit de textes structurants pour le secteur. L'UTP a d'ailleurs contribué aux consultations concernant chacun de ces textes, en insistant sur la nécessité d'un soutien financier à la hauteur des enjeux de régénération et de modernisation des infrastructures ferroviaires.

Comment l'UTP peut-elle contribuer à la relance du transport ferroviaire ?

L'UTP a toute légitimité à porter l'expression collective de ses membres adhérents dans le cadre de l'élection présidentielle. Par exemple, l'ambition de doubler la part modale du fret ferroviaire d'ici à 2030 est un challenge qui anime nos entreprises et guide nos actions au quotidien.

Au niveau européen, notre Commission entend être active sur la mise en œuvre du paquet « Fit-for-55 » et sur la révision des aides d'État aux entreprises ferroviaires en adéquation avec la stratégie mobilité durable et intelligente de la Commission européenne.

« L'ambition de doubler la part modale du fret ferroviaire d'ici à 2030 est un challenge qui anime nos entreprises et guide nos actions au quotidien. »

COMMISSION

TECHNIQUES, EXPLOITATION ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le contexte législatif et réglementaire, tant au niveau national qu'euro-péen, a rythmé les activités de la Commission Techniques, exploitation et développement durable en 2021. Ses travaux ont ainsi concerné la protection de l'environnement et du climat, dans sa dimension énergétique : **transition et verdissement des flottes des réseaux urbains, mais aussi amélioration de la performance des bâtiments.**

Outre la poursuite des mesures en place dans les transports pour faire face aux différentes vagues de la Covid-19 et de ses variants, l'année 2021 a été marquée par la publication de différents textes législatifs et réglementaires visant à préserver le climat.

Des contributions, analyses et recommandations sur les textes

Ces textes, émanant de l'Union européenne (Taxonomie, Fit for 55, etc.) ou des pouvoirs publics français (transposition de la directive « Véhicules propres », loi Climat et résilience, Stratégie française pour l'énergie et le climat, Stratégie nationale bas carbone, Programmation pluriannuelle de l'énergie, etc.) ont amené l'UTP à apporter sa contribution, son analyse ou ses recommandations via les travaux de la Commission. Ses membres ont ainsi accompagné les adhérents dans la compréhension des textes issus de la transposition de la directive véhicules propres, qui a notamment modifié le code de l'environnement en instituant, par exemple, l'obligation d'acquisition de véhicules très faibles émissions dans certains territoires. Concernant le cadre législatif français, la loi Climat et résilience a généré l'impératif, pour les agglomérations de plus de 150 000 habitants, de mettre en place des zones à faibles émissions mobilité, ce qui a

eu un effet indirect sur le renouvellement des autobus dans les territoires concernés.

La transition énergétique des flottes

En parallèle, les membres de la commission Techniques, exploitation et développement durable ont poursuivi leurs travaux de valorisation de la transition énergétique des flottes, notamment au sein de la Task force sur les véhicules lourds animée par la Direction générale des infrastructures, des transports et des mobilités (DGITM). Depuis plusieurs années, le suivi des véhicules urbains et le suivi des nouvelles immatriculations mettent en évidence le renouvellement du parc urbain par des autobus plus vertueux. Pour autant, la Commission a mis en exergue qu'il reste de nombreux bus anciens dans les réseaux et qu'une transition énergétique résolue ne pourra s'opérer sans un soutien à leur renouvellement notamment dans les agglomérations de moins de 250 000 habitants, moins concernées par les dispositions réglementaires. L'ensemble de ces sujets n'a pas occulté les activités de la Commission sur l'accessibilité; celles-ci se sont en effet poursuivies. Son expertise a été sollicitée sur le projet de mise en place de la plateforme unique de réservation et les préconisations d'accessibilité des métros historiques dans la perspective des Jeux Olympiques.

LES MEMBRES DE LA COMMISSION

AGIR TRANSPORT

Laura Brugel (14)
Christophe Petit (8)
Adrien Malfray (11)

COMPAGNIE DES TRANSPORTS STRASBOURGEOIS
Jean-Louis Metzger

KEOLIS
Patrizia Gatti-Gregori
Thierry Guinard
Bruno Lapeyrie
Lætitia Nicco (6)

RATP
François Vauxion (13)
Sophie Mazoué

RATP DEV
Georges Despaigne (1)

REUNIR ALENÇON
Laurent Boudot (10)

RTM MARSEILLE
AGIR TRANSPORT
Cédric Saulnier (5)

SNCF
Florence Cousin (9)
Pierre Sandevor

SNCF GARES & CONNEXIONS
Carole Tabourot

TISSÉO TOULOUSE
AGIR TRANSPORT
Romain de Montbel (12)

TRANSDEV
Philippe Fenart (7)
Sébastien Holstein
Alain Pittavino

TRANSPORTS PUBLICS DU CHOLETAIS
AGIR TRANSPORT
Marc Delayer (3)
(président de la Commission)

TRENITALIA
Pascal Duflos

UTP
Stéphanie Jégu (4)
Stéphanie Lopes
d'Azevedo (2)

VECTALIA FRANCE
Thibaut Fournier-Montgieux
Lionel Huntzinger
Frédéric Rambaud

COMMISSION TECHNIQUES, EXPLOITATION ET DÉVELOPPEMENT DURABLE



MARC DELAYER

Président de la commission Techniques, exploitation et développement durable

Directeur général des Transports Publics du Choletais, AGIR Transport

La contribution des transports collectifs pour préserver l'environnement est-elle assez connue ?

Pour les parties prenantes, dont les autorités organisatrices, c'est une évidence : la préservation du climat est notre « boussole » au quotidien. Mais, il faut accentuer nos efforts pour faire comprendre que les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre ne pourront être atteints sans un report massif vers les transports publics. Nous ressentons le besoin de construire des indicateurs environnementaux et ils figurent sur notre feuille de route pour 2022.

Comment rendre compte des atouts des transports collectifs pour l'inclusion sociale et territoriale ?

En effet, on oublie parfois le rôle des transports publics comme seule solution de déplacement pour tous, y compris les jeunes, les personnes sans permis, les plus âgés, les personnes à mobilité réduite, etc. Notre commission travaille sur l'accessibilité ou la desserte des zones de moins en moins denses pour offrir une solution pérenne de mobilité à chacun; par exemple, en se saisissant du développement de nouveaux modes de transports tels que le téléphérique urbain pour réfléchir à son accessibilité en amont ou l'essor du vélo pour travailler à son articulation avec les transports publics dans une optique de complémentarité.

« Les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre ne pourront être atteints sans un report massif vers les transports publics. »